

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
AUX ENGAGEMENTS
PRIS LORS DE LA SÉANCE DE TRAVAIL DU 5 OCTOBRE 2011**

Engagement 1 :

Expliquer la diminution des ventes 2009-2010 (référence : HQD-13, Document 1, tableau 1, p. 8).

Réponse à l'engagement 1 :

La diminution des ventes entre 2009 et 2010 en réseaux autonomes (- 10,4 GWh) s'explique principalement par des températures plus chaudes que la normale. Cette diminution s'observe dans les réseaux où un plus grand nombre de clients utilisent le chauffage électrique, soit ceux des Îles-de-la-Madeleine et de la Basse Côte-Nord.

Rien n'indique, à priori, que cette diminution s'explique par le fait que les ventes de la fin de l'année, non encore facturées, aient été estimées, puisque la production a, elle aussi, diminué en 2010 et que celle-ci est mesurée.

Engagement 2 :

Veillez fournir les pointes mensuelles de la centrale de Cap-aux-Meules pour l'année 2010-2011.

Réponse à l'engagement 2:

Pointes Cap-aux-Meules (MW)

	2009	2010	2011
janvier	39,90	35,17	39,50
février	37,55	36,89	35,80
mars	34,02	31,00	33,20
avril	28,90	28,50	29,70
mai	27,30	26,20	26,90
juin	23,60	23,60	25,90
juillet	24,17	24,51	24,00
août	23,94	23,24	25,90
septembre	22,80	22,30	
octobre	26,90	22,50	
novembre	30,45	30,20	
décembre	38,96	33,00	

Engagement 3 :

Quels sont les engagements des clients qui reçoivent une subvention pour le mazout et quel suivi HQD exerce-t-elle du respect de ces engagements ?

Réponse à l'engagement 3 :

Les clients qui reçoivent un appui financier pour l'achat de leurs équipements de chauffage de l'espace et de l'eau, utilisant une source autre que l'électricité, s'engagent à rembourser la totalité des sommes reçues dans l'éventualité où ils délaissent cette source au profit de l'électricité.

Le Distributeur s'assure de la conformité des installations. Subséquemment, il fait un suivi des livraisons de mazout et des contrats d'entretien. Ainsi, toute conversion vers l'électricité serait rapidement détectée et le processus de remboursement serait enclenché.

Engagement 4 :

Quelle quantité d'électricité en surplus, en provenance de la centrale du Lac-Robertson, le Distributeur vend-il au Labrador ? À quel poste les revenus de ces ventes sont-ils comptabilisés, dans le revenu requis du Distributeur ?

Réponse à l'engagement 4 :

En 2009 et 2010, les ventes au Labrador ont été de l'ordre de 20 GWh par année.

Les revenus sont comptabilisés comme « revenus autres que ventes d'électricité », sous la rubrique « récupération de coûts ». Voir la pièce HQD-9, Document 1, page 3, tableau 1.

Engagement 5 :

Sous réserve, veuillez déposer les résultats du sondage 2008 sur l'utilisation de l'énergie au Nunavik, mentionné à l'acétate 92.

Réponse à l'engagement 5 :

Le Distributeur a présenté les principales conclusions de cette étude, dans le cadre du dossier R-3708-2009 (HQD-8, Document 8, Annexe E, section 3.1.1). L'étude n'avait pas pour objectif d'évaluer le potentiel

d'économies d'énergie, mais plutôt de faire état des habitudes et comportements des clients résidentiels du Nunavik en matière d'utilisation de l'énergie, pour tous les usages, peu importe la forme d'énergie utilisée.

Le Distributeur ne peut déposer l'étude, eu égard aux informations commerciales stratégiques qu'elle contient.